

Collecte de bidons vides de produits phytosanitaires

Du 05 au 09 septembre 2011



Rappel sur l'organisation de l'opération

Les agriculteurs sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides de produits phytosanitaires auprès de leurs fournisseurs du 05 au 09 septembre 2011 (cf. carte).

Les coopératives et négoce ouvrent leurs portes et stockent les

emballages dans des sacs corzani en attendant que le transporteur vienne les récupérer.

Le financement est en grande partie assuré par les firmes produisant les produits phytosanitaires et par des fonds public.

Opération ouverte aux utilisateurs professionnels des traitements phytosanitaires

Les agriculteurs ne sont pas les seuls professionnels à utiliser des produits phytosanitaires, c'est pourquoi l'opération est ouverte aux pépiniéristes, services tech-

niques des communes du département...

En revanche les particuliers doivent se rendre dans les déchetteries pour éliminer ces déchets.

Les attestations

Lors de la collecte, une attestation de remise des EVPP vous sera délivrée. Cette attestation est indispensable si vous avez contractualisé une mesure agro-environnementale.

Attention, cette attestation peut vous être demandé si vous êtes engagé dans une mesure agro-environnementale.




Les collectes 2011

Seront organisées cette année :

- Une collecte de PVC en octobre
- Une collecte de Polyéthylène en octobre
- Une collecte de Plastique d'élevage en décembre
- Une collecte de Produits phytosanitaires non utilisables en décembre

Les dates définitives vous seront communiqués ultérieurement

Quels emballages peut-on ramener ?

Types d'emballages collectés		
		
Bidons en plastique rigide de contenance inférieure ou égale à 25L	Fûts en plastique ou en métal de plus de contenance comprise entre 25 et 300 L	Sacs et boîtes en papier, carton, plastique... de contenance inférieure ou égale à 25 kg
Consignes à respecter		
<ul style="list-style-type: none"> > Bidons rincés 3 fois, vidés et égouttés. > Les bouchons doivent être mis à part dans un sac plastique spécifique. 	<ul style="list-style-type: none"> > Fûts fermés et en bon état. > Pas de trace de produit à l'extérieur. > Etiquette d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> > Boîtes et sacs vidés et pliés. > Rangés dans des saches transparentes (ne pas mélanger avec les bidons rigides).

Localisation des sites de collecte



Le devenir de vos bidons

Lorsque vous amenez des bidons propres et bien égouttez, vos bidons rentrent dans une filière de recyclage, sinon ils sont éliminés dans une usine de traitement de déchet dangereux.

Il est important de bien rincer ses bidons pour qu'ils aient une deuxième vie.



Pour tous renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Service Technique au 05.62.61.77.13

